



## Accès à la Hors-Classe Compte rendu du GT ministériel du 16 janvier

**A propos du non respect du quota de 5% de promus en 2016**

### Rappel des faits :

La ministre de l'Éducation nationale Mme Vallaud-Belkacem avait annoncé à grand renfort de publicité que 5% des professeurs des écoles promouvables à la hors-classe (c'est-à-dire 7ème échelon et plus) seraient promus au 1er septembre 2016.

**Petit problème : la plupart des syndicats départementaux constatent des taux de promus inférieurs à 5% !**

**C'est le cas pour les Bouches du Rhône avec un ratio de 4.72% au 1<sup>er</sup> septembre 2016 !**

**19 de nos collègues**, promouvables à la HC, ont été placés en liste complémentaire, dans l'attente d'une réponse du Ministère suite au courrier de recours formulé par les 3 syndicats siégeant à la CAPD (SNUipp 13-SNUDI FO 13 et SE UNSA 13)

### Une communication ministérielle floue

Le SNUDI-FO avait demandé audience au ministère pour avoir des réponses, et force est de constater... **que rien n'a été éclairci !**

Les représentants de la ministre, qui ont reçu le SNUDI-FO le 20 octobre, ont expliqué que le taux de promus de 5% n'était pas appliqué de manière nationale mais était modulé par académie et par département : le ministère attribue aux recteurs un nombre de promotions en fonction du poids des 10ème et 11ème échelons, les recteurs ventilent ensuite par département, ce qui est profondément injuste !

Ils nous ont donc invités à nous diriger vers les recteurs.

De leur côté, la plupart des Recteurs invoquent des décisions ministérielles... *Technique de la balle de ping-pong bien connue !*

**Ils se sont refusés à communiquer au SNUDI-FO le nombre de promus et de promouvables par département.** C'est une remise en cause du paritarisme qui interdit au SNUDI-FO de vérifier que le taux de 5% annoncé par la ministre soit respecté !

Les représentants du SNUDI-FO ont déploré qu'en tant qu'élus paritaires, ils n'aient pas accès à ces informations, que le courrier à la ministre du SNUDI-FO posant ce problème n'ait fait l'objet d'aucune réponse et demandé s'il s'agissait d'un problème technique ou d'une volonté de ne pas nous communiquer ces chiffres.

Les représentants de la ministre ont reconnu que ce n'était pas normal que nous n'ayons pas eu de réponse écrite, que nous allions en recevoir une, même si celle-ci n'allait peut-être pas nous satisfaire et qu'il n'y avait pas de volonté de masquer quoi que ce soit et... qu'ils allaient regarder ce qu'il était possible de faire... **suite au prochain épisode !**

### Dernière campagne de promotion HC

Le ministère a confirmé la tenue des dernières promotions HC, établie sur la base d'un barème contrôlable par les élus du personnel en CAPD. **Les groupes de travail et CAPD devront se tenir avant le 30 juin 2017.**

Le taux de promus 2017 sera fixé à 5,5 % mais l'arrêté ne devrait être publié qu'au début du mois d'avril. **Que penser de cette promesse alors que le taux précédent de 5% n'a pas été appliqué partout ?**

Si le projet de décret de la nouvelle évaluation, issu de la transposition du PPCR dans l'Education national, se mettait en place, c'est le Recteur qui, sur des critères subjectifs, sans aucun barème, déciderait quels seraient les « heureux bénéficiaires » d'un avancement d'échelon accéléré (au 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelon) ou ceux qui pourront accéder à la hors-classe. Ce serait la transformation des CAPD en simples chambres d'enregistrement des décisions de l'administration et les promotions se feraient « à la tête du client » !

**Impossible d'accepter une telle situation !  
Ce décret ne doit pas passer !**

**TOUS AU RASSEMBLEMENT LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER !**  
**INSPECTION ACADEMIQUE DES BOUCHES DU RHONE**  
**Bd Charles Nédélec MARSEILLE**  
**14H00**

à l'appel de la FNEC FP-FO, de la CGT Educ'action et de SUD Éducation pour le retrait du projet de décret Vallaud-Belkacem instaurant l'évaluation des enseignants, transposant le protocole PPCR

**Signez la motion directement en ligne → [>ICI<](#)**

*C'est facile et cela ne prend que quelques secondes !!!*

---

**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :**  
**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**  
**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)**

**Mes avantages :**

- 1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)
- 2/** Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonomie de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**